

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du VENDREDI 25 JUIN 2021 à 20 H 00 en mairie

Conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants 10

MACHARD Bruno, Maire,

BATOT-FRANÇOIS Nathalie. BOURGEOT Alix. BUCHER Noël. CARDOT Jules. CLOT Jean-Paul.
DOMINGUES Yves GALLAND Jean-François. HURAUX Hélène. MANTEY Josiane.

Absents excusés : GAULIARD Cécile. MAGUET Valérie. MOUGIN Sébastien. PUJOL Gilbert.
TISSERAND Martine.

Secrétaire : BOURGEOT Alix

Procuration : Gilbert PUJOL a donné procuration à Martine TISSERAND, qui en dernière heure ne pouvait plus assister à la réunion du Conseil Municipal pour raison de santé.
La procuration n'a pu être utilisée

Validation compte-rendu.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du 21 mai 2021.

Pour à l'unanimité

Chantier jeunes.

Pour la mise en place du Chantier Jeune sur VAUVILLERS, chantier ouvert aux jeunes de 15 à 17 ans avec un effectif maximum de 7, une convention doit être passée avec l'Association Mosaïque lupéenne.

Le conseil municipal accepte les termes de cette convention qui fixe la subvention à verser par la commune et autorise le Maire à la signer.

Le chantier prévu est le nettoyage et entretien de la Fontaine de la Maladière. *Pour à l'unanimité*

Renouvellement adhésion à la FONDATION DU PATRIMOINE

Compte-tenu du partenariat en cours concernant la souscription lancée pour l'église, le conseil municipal renouvelle pour toute la durée du mandat, son adhésion à la FONDATION DU PATRIMOINE et accepte le paiement de la cotisation annuelle correspondante (pour 2021 le montant est de 75 €). *Pour à l'unanimité*

Le Maire indique que le moteur de l'orgue est commandé, et que l'entreprise de menuiserie qui doit remplacer la fenêtre de la sacristie a été relancée pour intervenir.

Serge MESSEY a refait les marches de l'escalier qui donne accès aux cloches.

Le plancher dessous les cloches a besoin également d'une restauration, on pourrait, à cet effet, utiliser les planches en stock à l'atelier municipal

Contrat suivi agronomique des boues d'épuration

Comme chaque année, la Chambre d'Agriculture de HAUTE-SAONE, nous a fait parvenir une convention de prestation pour la réalisation du suivi agronomique annuel de l'activité d'épandage des boues issues de la station de VAUVILLERS, qui prévoit la visite de la station, le bilan agronomique, le suivi qualité des boues et des sols ainsi que l'analyse des boues.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la convention présentée d'un montant de 1 608.00 € TTC, et autorise le Maire à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

La chambre d'agriculture nous avait fait parvenir un chèque d'avoir que nous pourrions utiliser sur cette dépense si les prestations sont réalisées.

Membres du Comité Consultatif des Pompiers

Suite au départ du sapeur STEMPHLET Jean-Noël, un nouveau membre représentant les pompiers devait être élu parmi les membres du CPI au Comité Consultatif des Pompiers.

ARNAUD Rolland a été élu à l'unanimité.

Le Comité consultatif des pompiers est désormais composé de :

➤ **Conseillers municipaux**

MACHARD Bruno. BUCHER Noël. Domingues Yves. GALLAND Jean-François

➤ **Sapeurs-Pompiers :**

SCHIFFMANN David. COSTER Nicolas MASSON Sabrina. ARNAUD Rolland

Validation projet Age et Vie

L'entreprise AGE et VIE nous a fait parvenir son projet d'implantation sur le terrain communal pour y construire 2 structures de 8 hébergements soit 16 espaces personnels pour personnes âgées en colocation sur VAUVILLERS.

Le conseil municipal valide ce projet et accepte la cession du terrain AB 308 et le terrain nécessaire à prendre sur la parcelle AB 685 au prix de 12 € le m² à AGE ET VIE.

Il autorise le Maire à signer, le document d'arpentage qui permettra de délimiter la parcelle cédée à AGE ET VIE, ainsi que l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité

Suite Servitude assainissement

Lors de la réunion de conseil municipal du 21 mai 2021, compte-tenu qu'une propriété rue des Tanneurs est en vente et que les réseaux d'assainissement et d'eau pluviale communaux passent derrière ce terrain, les membres du conseil avaient souhaité mettre en place une servitude pour ses réseaux sur cette propriété ainsi que sur la parcelle voisine (intersection rue des TANNEURS/CHEMIN DE LA PRAUDUC) afin de pouvoir procéder à un dévoiement de ces réseaux qui passent sous un bâtiment.

Après une nouvelle visite sur le terrain, il s'avère que cette servitude ne sera pas mise en place en raison de la présence d'une haie et d'un muret sur le côté de la propriété DEMONET et d'une place bétonnée qui complexifient beaucoup trop cette opération.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de ne pas mettre en place cette servitude, qui accepte à l'unanimité.

Votants 10 Pour : 10

L'appel d'offres pour les travaux du réseau assainissement a été lancé par le cabinet ECA, le délai de réponse est fixé au 30 juin.

Ils seront réalisables selon les subventions obtenues, nos demandes à ce jour n'ont pas eu de réponse.

Décisions prises en vertu d'une délégation.

Prolongation d'occupation du local 27 grande rue par le service courrier de la POSTE

Monsieur le MAIRE expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L2122-22 du CGCT
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 05 juin 2020
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le MAIRE en vertu de cette délégation

• **Décision N° 1 du 12 juin 2021**

Signature de la convention d'occupation précaire du local 27 grande rue, par le service courrier de la POSTE, pour la période du 1 février 2021 au 31 décembre 2021.

Les conventions précédentes étaient d'une durée de 6 mois, les services de la POSTE ont souhaité les faire annuelle, ce qui nous satisfait.

Occupation salle activité PERCUSSIONS

Quentin OBINO a souhaité comme chaque année, une salle pour continuer son activité de percussions sur VAUVILLERS. Le conseil municipal lui mettra à disposition à titre gratuit les mardis ou vendredis soir comme sollicité, la salle utilisée par le club de l'amitié. *Votants 10 Pour : 10*

QUESTIONS DIVERSES :

- Nathalie FRANÇOIS a souhaité connaître la période de congé de l'agent technique, périodes durant lesquelles il faudra assurer le ramassage des poubelles de rues et l'arrosage des fleurs.

INFORMATIONS DIVERSES

Le maire a le plaisir d'annoncer l'arrivée d'une nouvelle kinésithérapeute. Stéphana Tuca, originaire de Roumanie, qui exerce déjà en HAUTE-SAONE qui s'installera dans le courant du mois d'août dans le cabinet de Dominique MARTIN 3 rue des ACACIAS.

Le deuxième vitrail de l'église qui avait été endommagé durant l'hiver 2019/2020 sera remis en place à compter du 6 juillet, ainsi notre église pourra retrouver son état originel pour cet été.

Une entreprise de maçonnerie locale a été contactée pour établir un devis pour la réparation du mur situé rue de la Harpe et qui s'est affaissé sur plusieurs mètres, endommageant au passage la clôture d'une propriété voisine.

En raison des travaux prévus sur la partie gauche du rez de chaussée de l'hôtel de ville pour accueillir prochainement la Maison France Services, la bibliothèque va déménager durant l'été. Elle sera transférée dans le bâtiment annexe situé à l'arrière de l'hôtel de ville où elle s'y installera définitivement en lieu et place des locaux occupés par France Services et par l'assistante sociale. Ces derniers services seront quant à eux transférés provisoirement dans la pièce centrale située sur l'aile droite du rez de chaussée avant de rejoindre leurs nouveaux locaux après travaux.

La subvention pour l'aménagement de la bibliothèque suite à son déménagement a été refusée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à raison qu'elle ne répond pas aux critères définis pour y prétendre. Le maire va adresser un courrier à la directrice pour lui faire part de son mécontentement et lui demander de réexaminer sa demande.

La capture et la stérilisation des chats se poursuivent sous la houlette de Josiane MANTEY. A ce jour, 10 chats ont déjà été conduits chez le vétérinaire.

Un courrier de relance a été envoyé aux personnes qui n'ont pas réglé les factures du Syndicat des Eaux du MORILLON, sur lesquelles figure la taxe d'assainissement communale, qui de ce fait sont redevables à la commune.

Le maire informe qu'un garage, sis rue Général Marcot est de nouveau libre à la location (20€).

Le maire informe de la recrudescence de chenilles processionnaires qui s'installent plus spécialement sur les chênes. Des services spécialisés peuvent être sollicités pour les éradiquer mais tout particulier peut les éliminer lui-même en les brûlant à l'aide d'un chalumeau.

Une demande de subvention va être déposée auprès de l'agence du Crédit Agricole au titre du développement local pour les travaux de réfection de la grande Fontaine.

Afin de renforcer la sécurité des usagers qui sortent de la rue de la Maladière, un miroir sera implanté au carrefour rue de la Maladière/Grande rue.

Des travaux vont être très prochainement entrepris pour enfouir 5 regards du réseau d'eau usée situés dans la rue Général Marcot. Ces regards, malgré les réfections multiples, se dégradent trop rapidement en raison de l'importance de la circulation sur cet axe. Outre le danger qu'ils représentent lorsqu'ils commencent à se détériorer ils sont la cause de nuisances sonores pour les riverains.

Propriétés DENIZOT, 6 grande rue qui appartiennent désormais à la commune : la petite baraque qui s'écroule près des bacs à verre sera démontée. Concernant la ruine en face, elle sera très prochainement nettoyée. Le propriétaire du bâtiment qui appartenait auparavant au diocèse serait intéressé par une bande de terrain pour aménager l'arrière de son bâtiment : Sujet à revoir avec l'intéressé tout comme la réfection de la façade qui sera mise à jour après déblaiement de la ruine.

Le maire fait part des multiples remarques qui lui sont parvenues concernant l'attitude des agriculteurs qui, après avoir déchargé leur chariot de paille ou de foin, traversent notre commune sans avoir balayer au préalable leur chariot. Ils déversent ainsi dans nos rues toute la paille ou le foin contenu sur le plateau alors que quelques minutes seulement suffiraient pour le balayer sur leur exploitation. Nous les encourageons à prendre conscience de cette « pollution » car ces résidus de fourrage salissent nos trottoirs et caniveaux et favorisent la pousse d'herbes diverses que nos employés s'efforcent d'éradiquer. L'ensemble du conseil confirme ces faits et demande aux agriculteurs de faire acte de civilité.

Fête de la musique sous les halles le 3 juillet organisée par le Comité des Fêtes.

Le feu d'artifice se déroulera le samedi 17 juillet et sera, comme à l'accoutumée, visible depuis la cour du château. Il sera précédé d'un repas organisé par le comité des fêtes et d'un défilé aux lampions dans les rues de l'agglomération. A l'issue, une soirée dansante sera animée en extérieure dans la cour du château par Quentin Animation, DJ.

Soirées estivales sous les halles le vendredi ou samedi du 9 juillet au 27 août, sauf le 14 juillet puisque programmation le 17 et pas de repas le 30 juillet.

Un concert de musique baroque se déroulera le lundi 2 août à 20h30 à l'église. Entrée gratuite.

Dernier dimanche août, brocante annuelle organisée par le club de Tennis de Table

Un concert du groupe « The Yokel » se tiendra dans la cour du château le jeudi 22 juillet à 20h30 dans le cadre des Estivales de Saône. Entrée gratuite. La municipalité se charge de l'accueil du groupe et des organisateurs.

Le groupe de théâtre du Collège organise une représentation non ouverte au public, à laquelle leurs parents sont conviés le vendredi 2 juillet.

Date du prochain conseil : Vendredi 30 juillet à 20h00.

Fin de séance 22 h 45